

Gi/ho.799.3.1.0.

7 mars 1972

Note pour le dossierVisite à Berne du Président
de la Banque africaine de
développement (BAD)

Fin novembre 1971, le Président de la BAD, M. A. Labidi (Tunisien) avait informé les autorités suisses de son désir d'effectuer une visite officielle dans notre pays début 1972. Cette visite devait permettre un échange de vues sur les possibilités de renforcement de l'assistance financière et technique de la Suisse à la BAD. Elle prit place le lundi 14 février 1972. Le Président Labidi participa tout d'abord à une séance de travail à la Division du Commerce (voir liste des participants en annexe). Il fut ensuite reçu par le Conseiller fédéral Brugger et l'Ambassadeur Jolles. Un déjeuner réunit enfin les représentants de la BAD et les participants suisses à la séance de travail (cf. annexe I).

Séance de travail

M. Bühler, après avoir présenté au Président Labidi et à son collaborateur les participants suisses à la séance de travail, releva avec plaisir que le projet d'accord portant création du Fonds africain de développement semblait être en bonne voie d'achèvement et pria le Président Labidi de préciser les points qu'il désirerait aborder.

Le Président de la BAD désire essentiellement faire mieux connaître la BAD à ses interlocuteurs et s'enquérir des

possibilités d'une coopération accrue entre la Suisse et cette institution.

La BAD a été créée en 1964 et a commencé ses opérations en 1966. Elle réunit actuellement 34 états africains. Son capital autorisé est de \$ 250 millions dont 50 % à libérer. Elle s'est, au début, heurtée à un certain nombre de problèmes quant à la mise en place de ses structures et au lancement des premières opérations. C'est ainsi que de 1966 à 1970 elle n'a pu engager que \$ 25 millions au titre des projets. En 1971 \$ 25 millions ont toutefois pu être engagés pour cette seule année. Le "pipeline" semble maintenant fonctionner de manière satisfaisante et des engagements pour \$ 25 millions sont prévus pour 1972 et pour \$ 35 millions pour 1973. A ce rythme le capital libéré sera entièrement engagé en 1973, d'où la nécessité de trouver de nouvelles ressources financières. Dans ce contexte trois voies sont ouvertes à la BAD.

a) augmentation des ressources ordinaires: Une augmentation du capital ordinaire de la part des seuls états africains est difficile à concevoir étant donné leur situation économique. Le Conseil des Gouverneurs a donc demandé à la BAD d'étudier la possibilité d'ouvrir son capital à des pays non régionaux. Cette étude est en cours. A cet effet des lettres ont été adressées à divers gouvernements de pays développés, dont la Suisse, pour s'enquérir de leur éventuelle attitude. En tout état de cause il s'agit d'un exercice qui prendra du temps, même si une décision favorable d'ouverture du capital à des pays non régionaux, est prise cette année encore.

b) création du Fonds africain de développement

Cette action a actuellement la priorité. Elle doit permettre de réunir des ressources extérieures susceptibles d'être mises à la disposition des pays africains à des conditions

concessionnelles. Deux questions sont encore en suspens dans le cadre de la négociation de l'Accord: la composition du Conseil d'administration du FAD et le problème des "status, privilèges et immunités". Le Président Labidi pense qu'elles devraient pouvoir être réglées au cours de ces prochaines semaines de manière à ce que les pays donateurs puissent annoncer leurs contributions à la réunion prévue à Paris les 13-14 avril.

c) mise en place de la SIFIDA

La SIFIDA est maintenant définitivement en place et localisée à Genève. Son objectif est de promouvoir les investissements privés en Afrique. Le Président Labidi attache une grande importance à l'action de la SIFIDA du point de vue apport de ressources financières et techniques et stimulant de l'esprit d'entreprise. Par rapport aux sociétés de même type telles que l'ADELEC, par exemple, la caractéristique essentielle de la SIFIDA est qu'elle réunit non seulement des actionnaires privés (90 % du capital) mais encore publics (5% BAD et 5% BIRD). Selon M. Labidi un certain nombre de problèmes sont encore en suspens en ce qui concerne les permis de travail en Suisse du personnel de la SIFIDA pour la résolution desquels il sollicite l'appui des autorités helvétiques (celles-ci n'ont pas connaissance que des problèmes soient encore pendants. Elles s'informeront toutefois auprès de l'OFIAMT de l'état de la question).¹⁾

d) Assistance technique suisse à la BAD

(cf. note du service de la Coopération technique en annexe II)

1) Contacts pris avec l'OFIAMT (M. Cosandey) cet office n'a reçu aucune nouvelle demande de la SIFIDA depuis qu'il s'est prononcé favorablement fin 1971 sur l'octroi de 6 permis de travail pour l'équipe directrice de la société.

M. Bühler remercie le Président Labidi et se déclare heureux de pouvoir constater une accélération des opérations de la BAD. Pour ce qui est de l'ouverture ^{du} capital à des pays non régionaux il est évident que ceci doit être examiné dans le contexte général de la mise à disposition des pays africains de fonds multilatéraux additionnels. Dès lors cette question ne peut être dissociée de la création du FAD qui pour l'instant est prioritaire. Dans ce contexte, il intéresserait les participants suisse d'entendre le Président Labidi sur les discussions qu'il a déjà pu avoir avec d'autres donateurs potentiels d'une part et de connaître ses intentions au sujet des projets qui pourraient être entrepris par le FAD d'autre part.

Le Président Labidi ne répond en fait qu'à la deuxième question. Il souligna tout d'abord que le problème de l'emploi des fonds du FAD devra faire l'objet d'une discussion extensive lors de la réunion de Paris des 13 et 14 avril. Par ailleurs les buts particuliers du FAD doivent s'intégrer dans les buts généraux de la BAD qui peuvent être caractérisés de la manière suivante:

- a) créer et développer le potentiel économique des pays africains;
- b) réduire ^{le} fossé qui existe à l'intérieur même de l'Afrique entre certains états.

Ce dernier point est particulièrement important car si l'évolution actuelle devait se confirmer (développement soutenu de certains pays et rétrogradation d'autres) des difficultés et crises profondes ne manqueraient pas de surgir.

Dans ce contexte un des objectifs principaux de la BAD est d'encourager la coopération régionale entre pays membres. Ceci est toutefois une tâche délicate car susceptible de soulever de nombreuses questions de caractère politique. Aussi n'est-il pas

- 5 -

question que la BAD prenne des initiatives en matière d'intégration régionale proprement dite.

Du point de vue sectoriel, les plus grands handicaps des pays africains résident dans les secteurs suivants:

- communications;
- agriculture;
- formation, plus particulièrement au niveau des cadres moyens.

Dans toutes les actions qui seront entreprises dans ces secteurs le but final sera cependant d'amener les pays africains par une approche souple, à coopérer entre eux de manière à réduire les disparités régionales tout en évitant de créer des situations dans lesquelles un pays serait à même d'exercer une domination sur un ou plusieurs autres.

Entrevue chez le Conseiller fédéral Brugger

Au cours de son entretien avec le Conseiller fédéral Brugger et l'Ambassadeur Jolles, le Président Labidi a brièvement brossé un tableau des buts et de l'activité de la BAD ainsi que des efforts entrepris pour la mise sur pied du FAD. En ce qui concerne plus particulièrement la dotation financière de cette organisme, M. Labidi a indiqué qu'il espérait pouvoir compter sur la mise à disposition par les pays développés d'une somme d'environ \$ 100 millions pour les années 1973-1975. Le Président de la BAD a en outre expliqué l'attitude réticente de la France vis-à-vis du FAD par, d'une part, la préférence toujours manifeste de ce pays pour la voie bilatérale et, d'autre part, un engagement multilatéral déjà important au travers du Fonds européen de développement (FED).

S.C.41.731.0. (Afr.)

af

Copie à:

- Division des organisations internationales, EPD, Berne
- Division des affaires juridiques, DPF, Berne
- Service économique et financier, DPF, Berne
- Service de la Coopération technique, DPF, Berne
- Délégation suisse, Paris
- Ambassade, Abidjan
- Administration des finances, Berne

MM. Rb, Bü, Stae, Gi, As (circ.)

Participants à la discussion avec M. A. Labidi

Président de la Banque africaine de développement

MM. A. Labidi	Président de la Banque africaine de développement
G. Grunitzki	Chargé de l'Information, BAD
<hr/>	
H. Bühler	Division du Commerce
E. Moser	"
P. - L. Girard	"
Pictet F.	Division des organisations inter- nationales, DPF
H. Strauch	"
R. Gaechter	Service de la coopération technique, DPF
P. Wipfli	Service économique et financier, DPF
J. Stähelin	Division des affaires juridiques, DPF
M. Constantin	Administration des finances